

Conditions générales de vente de la boutique en ligne de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers

Conclusion du contrat et livraison de la marchandise

En cliquant sur «Passer commande», le client ou la cliente passe une commande ferme pour les articles qui sont dans le panier. La commande est immédiatement validée par une confirmation de commande envoyée par courriel à l'adresse de courrier électronique fournie. Un contrat contraignant est de ce fait conclu avec l'envoi de la confirmation de commande.

La marchandise est généralement livrée dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la commande.

Disponibilité des produits proposés

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers s'efforce d'avoir en permanence en stock un nombre raisonnable d'exemplaires des produits proposés. Si un produit n'est pas en stock, il sera livré dès que possible.

Prix et frais d'expédition

Les prix indiqués au moment de la commande sont applicables. Les prix mentionnés sont des prix finaux, c'est-à-dire qu'ils incluent la taxe légale sur la valeur ajoutée applicable au moment de la commande.

Sauf accord écrit contraire, le paiement doit être effectué en francs suisses (CHF), TVA incluse, dans les 30 jours suivant la date de la facture, et ceci sans aucune déduction.

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers accorde les rabais de quantité suivants:

- 3% de rabais sur une valeur de commande de CHF 1000.00;
- 10% de rabais sur une valeur de commande de CHF 3000.00.

Les frais d'expédition pour chaque commande s'élèvent à CHF 9.00.

Paiement

Il est possible de payer les achats sur facture ou par carte de crédit. Il est à noter que, pour chaque commande, nous nous réservons le droit de ne pas proposer un certain mode de paiement et de faire appel à un autre mode de paiement. En cas de paiement par carte de crédit, le montant dû sera débité immédiatement après la commande.

Réclamations concernant les défauts et obligation de contrôle

Le client ou la cliente est tenu-e de contrôler immédiatement les produits reçus afin de vérifier s'ils présentent des défauts et des anomalies et de signaler sans délai tout défaut manifeste constaté à la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, ceci au plus tard dans les cinq jours suivant la réception de la marchandise.

Les produits défectueux doivent être retournés en accord avec la Fédération suisse des sapeurs-pompiers.

Droit de retour

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers accorde un droit de retour facultatif valable 30 jours à compter de la réception de la marchandise pour tout d'article acheté dans sa boutique en ligne à l'adresse www.swissfire.ch/shop. En conséquence, il est possible de résilier le contrat en retournant la marchandise dans les 30 jours suivant sa réception (le délai commence le jour suivant la réception de la marchandise). La Fédération suisse des sapeurs-pompiers ne prend pas en charge les frais d'expédition induits par le retour de la marchandise qui sont de ce fait à la charge du client ou de la cliente. Le droit de retour ne s'applique pas à l'achat de bons-cadeaux.

Adresse de retour de la marchandise:
Fédération suisse des sapeurs-pompiers
Morgenstrasse 1
3073 Gümliigen

Réserve de propriété

La marchandise livrée reste propriété de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers jusqu'à son paiement intégral.

Limitation de la responsabilité

Toute prétention de dommages-intérêts à l'encontre de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers pour impossibilité d'exécution, violation de contrat, vice de forme ou délit est exclue dans les limites de la loi. La Fédération suisse des sapeurs-pompiers n'assume aucune responsabilité pour les dommages indirects résultant de l'utilisation des produits.

Protection des données

Les données collectées pour la transaction commerciale sont traitées de manière confidentielle. L'étendue des données traitées résulte des formulaires utilisés, tels que par exemple le formulaire d'inscription, etc. La Fédération suisse des sapeurs-pompiers est habilitée à transmettre aux partenaires concernés les données nécessaires au paiement et à la livraison de la marchandise commandée ainsi que les données nécessaires au traitement des requêtes de garantie. Les obligations légales de divulgation demeurent réservées.

Adaptations des Conditions générales de vente (CGV)

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers est en droit de modifier les présentes CGV en tout temps. Ce sont les CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat qui font foi pour les commandes concernées.

Droit applicable et for juridique

Les présentes Conditions générales de vente ainsi que toutes les actions y relatives sont régies exclusivement par le droit matériel suisse, à l'exclusion des dispositions concernant les conflits de lois entre la Suisse et le lieu de résidence du client ou de la cliente.

Sous réserve de dispositions légales impératives divergentes, le seul tribunal compétent pour tous les litiges en rapport avec les présentes Conditions générales de vente et la politique de confidentialité est Berne.

Gümliigen, 18.07.2024